

Les Indigènes au Venezuela : une entrée en politique sous les auspices de la Révolution bolivarienne

Violaine Bonnassies *

Les peuples indigènes¹ au Venezuela comptent aujourd'hui avec le système législatif le plus avancé des pays d'Amérique Latine en matière de protection et de promotion de leurs droits : un chapitre constitutionnel inédit, une commission législative permanente, des lois spécifiques, ainsi que trois parlementaires indigènes. Pourtant, contrairement à leurs voisins andins, ils ne représentent statistiquement que 2,3% de la population². Le mouvement indigène, représenté au niveau national par le Congrès National des Indigènes du Venezuela (CONIVE), n'a pas non plus connu les grandes mobilisations indigènes

de la CONAIE³ en Équateur ou des travailleurs boliviens des deux dernières décennies. Comment comprendre alors l'arrivée au devant de la scène politique des indigènes au Venezuela ?

L'essor de la question indigène sur la scène internationale joue en faveur d'une plus grande reconnaissance des droits indigènes dans les législations nationales. L'approbation récente de la Déclaration des Peuples Indigènes par le conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies, le 29 juin dernier à Genève⁴, vient réitérer en ce sens la volonté internationale de reconnaissance des droits indigènes, tout en donnant un cadre normatif à leurs luttes. Néanmoins, cet élément ne suffit plus quand il s'agit de saisir l'ampleur des avancées juridiques récentes et le tournant politique opéré face à la question indigène au Venezuela. Pourquoi maintenant et pas avant ? Pourquoi dans ce pays plus que partout ailleurs ? C'est alors qu'entrent en jeu deux facteurs essentiels :

* Candidate à la Maîtrise en science politique à l'Université du Québec à Montréal (UQAM) et collaboratrice à l'Observatoire des Amériques. Pour contacter l'auteure : violainebo@gmail.com.

¹ Le choix du terme « indigène » de préférence à celui d'« autochtone » est guidé, d'une part, par son utilisation revendiquée dans le discours des acteurs concernés, et d'autre part, par sa connotation historique liée au passé colonial propre aux pays d'Amérique Latine. Ainsi les indigènes sont "les secteurs de la population qui occupent une position déterminée dans la société plus large, comme résultat de processus historiques spécifiques" [notre traduction], Stavenhagen, 1992. *Antropología*, vol. 13, no 43, p. 87.

² Chiffres du dernier recensement, 2001, « Misión Guacaipuro » : 8, avec un total de 532.783 Indigènes répartis sur tout le territoire.

³ Confédération des Nationalités Indigènes d'Équateur. Pour plus d'informations, consulter www.misionguacaipuro.gov.ve/Censo.asp.

⁴ Les votes se répartissent comme suit : 30 votes pour, 12 absentions et 2 votes contre. Il est à noter que le Canada, en votant contre aux côtés de la Russie, marque un recul net en matière de reconnaissance des droits indigènes. Cette approbation doit encore être validée par l'Assemblée générale des Nations unies avant la fin 2006.

les interactions entre les acteurs du mouvement indigène et la nouvelle élite au pouvoir, d'une part, l'idéologie politique incarnée dans le bolivarianisme, d'autre part. Le contexte politique national et la Révolution bolivarienne portée par le président Chavez sont déterminants pour comprendre la portée des conquêtes politiques indigènes.

Dans cette chronique, nous allons, dans un premier temps, exposer la nature et l'ampleur des avancées du mouvement indigène sur le plan politique. Dans un deuxième temps, notre objectif est de faire ressortir les facteurs explicatifs d'un tel revirement politique quant au traitement de la « question indienne » au Venezuela, des facteurs qui contribuent à la recomposition d'un paysage politique nouveau dans le pays. Dans un dernier temps, il s'agira de confronter les avancées juridiques et politiques à leur mise en oeuvre effective.

Une reconnaissance politique nouvelle: d'avancées sur le plan juridique à la participation directe au pouvoir

Les avancées en matière de reconnaissance des peuples indigènes sont perceptibles à plusieurs niveaux. Sur le plan juridique, la Constitution de 1999 reconnaît l'existence des 34 peuples indigènes du Venezuela⁵. Sur le plan de la participation politique, les autorités ont procédé à la création de postes au sein de la fonction publique destinés aux indigènes; elles ont adopté des mesures visant à renforcer leur participation politique et elles ont également mis au point des programmes spécifiques relatifs à la question indigène, initiatives et programmes qui ont grandement contribué à favoriser la participation directe des indigènes à la politique. Finalement, au niveau du discours politique officiel qui, en se montrant favorable à la question indigène, marque un

⁵ La Constitution ne spécifie pas le nombre de peuples indigènes, et les estimations fluctuent en fonction des institutions : entre 28 et 35. Nous retiendrons le chiffre 34 que manie la Commission Permanente des Peuples Indigènes de l'Assemblée Nationale.

tournant important dans le traitement de la « question indienne »⁶ par rapport aux attitudes antérieures.

Le Préambule de la Constitution de 1999 définit la nouvelle République bolivarienne comme « multiethnique et pluriculturelle », et maints articles par la suite reconnaissent les droits des peuples indigènes. Par exemple, l'article 9 reconnaît l'héritage multilinguistique de l'État vénézuélien et consacre l'usage officiel des langues indigènes⁷. Par ailleurs, le chapitre VIII, intitulé « Des droits des peuples indigènes »⁸, marque sans aucun doute un précédent en matière de juridiction indigène. Exclusivement consacrés aux droits indigènes, les articles 119 à 126, recensent tous les thèmes centraux portés par les revendications du mouvement indigène, depuis la démarcation des terres jusqu'à la préservation de la propriété intellectuelle.

Deux articles méritent une attention particulière par leur caractère novateur. Les articles 125 et 126 sanctionnent des droits inédits en matière constitutionnelle pour un pays d'Amérique latine⁹. L'article 125 garantit une représentation politique aux Indigènes à tous les paliers décisionnels, depuis la base dans les instances locales et fédérales, jusqu'au sommet du pouvoir à l'Assemblée nationale :

Les peuples indigènes ont le droit à la participation politique. L'État garantira la représentation indigène à l'Assemblée Nationale et dans les

⁶ Expression consacrée dans la tradition politique latino-américaine pour traiter de la situation indigène comme le problème spécifique d'une partie de la population. Cf. Ramírez Gallegos, « Las paradojas de la *cuestión indígena* en el Ecuador », *Nueva Sociedad*, 2001, no. 176, p. 17.

⁷ « La langue officielle est le castillan. Les langues indigènes sont également d'usage officiel pour les peuples indigènes et doivent être respectées sur tout le territoire de la République, car elles font partie du patrimoine culturel de la Nation et de l'humanité. », [notre traduction].

⁸ Ce chapitre fait partie de la section III relative aux « Droits humains et garanties, et devoirs ».

⁹ Voir Van Cott, « Andean Indigenous Movements and Constitutional Transformation: Venezuela in comparative Perspective », *Latin American Perspectives*, 2003, 128, vol. 30, no 1, p. 65.

corps délibératifs des entités fédérales et locales qui comptent une population indigène, conformément à la loi (Art. 125)¹⁰.

Par ailleurs, l'article 124, par son interdiction de breveter le patrimoine culturel indigène, marque un précédent en matière de garantie constitutionnelle du droit à la propriété intellectuelle collective:

La propriété intellectuelle collective des connaissances, technologies et innovations des peuples indigènes est garantie et protégée. Toute activité liée aux ressources génétiques et à leurs connaissances associées poursuivra des bénéfices collectifs. La création de brevets sur ces ressources et connaissances ancestrales est interdite (Art. 124)¹¹.

Un autre élément novateur en matière de procédure constitutionnelle concerne les dispositions transitoires relatives à la mise en oeuvre des droits indigènes. Ces dispositions visent, soit à préciser leurs droits constitutionnels, soit à établir des délais dans la procédure législative afin d'accélérer l'implantation de ces droits. Par exemple, la disposition transitoire 6 prévoit un délai de deux ans pour déposer un projet de loi correspondant aux droits constitutionnels, avec une priorité accordée aux lois organiques relatives aux peuples indigènes, à l'éducation et aux problèmes frontaliers. La disposition transitoire 12 requiert également un délai de deux ans pour le processus de démarcation des terres à partir de l'entrée en vigueur de la Charte¹². La disposition transitoire 7 s'attache, quant à elle, à réguler le régime électoral pour les candidats indigènes, prolongeant l'article 125 sur la participation politique et portant au nombre de trois les postes réservés aux

indigènes¹³ à l'Assemblée Nationale, sur un total de 165 députés.

De plus, de nouvelles lois viennent prolonger ces droits constitutionnels. Jusqu'à maintenant, deux lois fondamentales ont été adoptées : la Loi Organique pour les Peuples et Communautés Indigènes (LOPCI), sanctionnée le 8 décembre 2005¹⁴, et la Loi de Démarcation des Terres, approuvée le 12 janvier 2001¹⁵. La LOPCI vise à développer les droits reconnus dans la nouvelle Constitution, ainsi que les accords contractés par l'État vénézuélien en matière de droits des peuples indigènes, principalement la Convention 169 de l'Organisation Internationale du travail (OIT) concernant « Les Peuples Indigènes et Tribaux en Pays Indépendants »¹⁶, ratifiée le 22 mai 2002¹⁷, et la Loi de mise en oeuvre du protocole de Carthagène sur la prévention des risques biotechnologiques relatif à la Convention sur la diversité biologique, sanctionnée le 13 février 2001 par l'Assemblée nationale¹⁸. Deux autres lois

¹³ De plus, cette représentation indigène à l'Assemblée présente la particularité de couvrir une région entière et non un seul État comme c'est le cas pour tous les autres députés. Ce sont au total trois régions concernées : la région orientale avec ses cinq États (Bolivar, Delta Amacuro, Monagas, Anzoátegui et Sucre), la région occidentale avec ses trois États (Zulia, Mérida et Trujillo), et la région Sud avec ses deux États (Amazonas et Apure).

¹⁴ Une loi est sanctionnée lorsqu'elle a été approuvée en deuxième discussion par l'Assemblée nationale. Elle est ensuite promulguée par l'exécutif dans les 10 jours suivants si aucune modification ou recours ne sont faits. Pour plus d'information, consulter le site : www.asambleanacional.gov.ve/ns2/ley.asp

La LOPCI fut promulguée et publiée le 27 décembre 2005 dans le numéro 38.344 de la Gazette Officielle.

¹⁵ Publiée dans la Gazette Officielle N°37 118.

¹⁶ Adoptée à la 76^{ème} réunion de l'OIT, le 27 juin 1989. Cette convention a valeur supranationale, est donc contraignante.

¹⁷ Une ratification tardive en comparaison avec les pays voisins : 1991 pour la Bolivie et la Colombie, et 1998 pour l'Equateur (Serrano, 2001 : 95).

¹⁸ Gazette Officielle de la République du Venezuela No. 37.355 del 02 de Enero de 2002, entrée en vigueur le 12-09-03. Par ailleurs, deux autres lois valident une reconnaissance internationale pour les peuples indigènes : la Loi de mise en oeuvre de l'Accord Constitutif du Fond pour le Développement des Peuples Indigènes d'Amérique Latine et des Caraïbes, signée le 2 janvier 2002 par le Venezuela; et la Loi de mise en oeuvre du Traité International « Sur les Ressources Fitogénétiques pour l'Alimentation et l'Agriculture » de la FAO, parue officiellement le 23 décembre 2004 dans la Gazette Officielle N°38.093.

¹⁰ Texte constitutionnel, www.constitucion.ve/constitucion.pdf, [notre traduction].

¹¹ [Notre traduction, V. B.].

¹² Van Cott, *op. cit.*, p. 65.

sont actuellement en cours d'élaboration : une relative à l'éducation et l'autre, au pouvoir électoral. Ces lois sont le fruit du travail de la Commission permanente pour les peuples indigènes qui a le pouvoir d'initiative en matière législative¹⁹ et qui représente un nouvel organe essentiel pour l'avancée des droits indigènes. Ainsi, par-delà la sanction de nouveaux droits, des espaces nouveaux sont octroyés aux questions indigènes dans l'enceinte même de l'exercice du pouvoir.

Les nouveaux espaces politiques conquis par le mouvement indigène sont nombreux. En plus d'un Institut National des Peuples Indigènes (INPI)²⁰ prévu par la LOPCI pour veiller à la mise en œuvre des politiques publiques concernant les questions indigènes et d'une Commission Nationale de Démarcation de l'Habitat et des Terres des Peuples et Communautés Indigènes²¹ chargée de procéder au processus de démarcation des terres, plusieurs instances ont été définies par le gouvernement Chavez pour traiter spécifiquement des questions relatives aux peuples indigènes.

Ainsi, des directions spéciales au sein du ministère de l'Éducation ou de la Santé ont été créées : la direction de l'Éducation bilingue et la direction de la Santé indigène, chacune menant des politiques spécifiques pour les peuples indigènes. L'initiative majeure sur le plan institutionnel est, sans conteste, la Mission Guaicaipuro²², destinée exclusivement aux politiques sociales pour les peuples et communautés indigènes. Cette instance s'inscrit dans la lignée des Missions bolivariennes, oeuvre majeure du

¹⁹ Les Commissions Permanentes sont au nombre de 21.

²⁰ « *El Instituto Nacional de Pueblos Indígenas (INPI) es el ente encargado de la ejecución y coordinación de las políticas públicas dirigidas a los pueblos y comunidades indígenas* », www.servindi.org/pdf/Ley_Indigena_Venezuela.pdf, p. 29.

²¹ Cette commission dépend du ministère de l'Environnement et des Ressources Naturelles.

²² Une mission baptisée Guaicaipuro en l'honneur du cacique indigène (1530-1568), figure du combattant héroïque contre le conquérant espagnol. Ses restes furent placés au Panthéon national de Caracas le 8 décembre 2001, aux côtés du « Libérateur » Simon Bolivar.

gouvernement Chavez en matière de programmes sociaux, et véritable vecteur institutionnel de la politique sociale menée sous l'égide de la révolution bolivarienne.

Ces politiques prévoient l'embauche de leaders autochtones qui se retrouvent ainsi à l'intérieur même des organes du pouvoir. Par exemple, l'ex-ministre de l'environnement, Atala Uriana Pocater, femme Wayuu, a fait partie du premier gouvernement de Chavez. Parmi les députés indigènes, les figures de Noeli Pocater, une autre femme Wayuu, très proche du président, et de Nicia Maldonado, Ye'Kuana, restent emblématiques de l'essor des luttes indigènes dans le pays. Cette participation, en plus d'être effective au niveau des pouvoirs constitués, se fait également sentir au niveau du pouvoir constituant²³ à travers les trois députés élus au sein de la Constituante²⁴, une participation originelle décisive pour les indigènes.

La multiplication des politiques destinées aux peuples indigènes s'accompagne d'un discours officiel favorable à la cause indigène. Chavez en est le plus fervent défenseur et s'impose comme premier président du Venezuela à promouvoir la reconnaissance des peuples indigènes à ce point et à revendiquer avec fierté son ascendance indigène en assumant publiquement ses origines Pumé, de par sa grand-mère. Cette présence nouvelle dans le discours incite les indigènes à renouer avec une fierté identitaire qu'ils se réapproprient progressivement. Ce n'est plus humiliant d'être indigène : de la « honte ethnique », on est passé à l'« orgueil ethnique »²⁵.

²³ Pouvoir « constituant » au sens d'une participation à l'élaboration des textes fondateurs et des réflexions préalables à la création des institutions. On trouve cette distinction clairement exposée par Dorval Brunelle dans son ouvrage *Dérive Globale*, Boréal, 2003, p. 19.

²⁴ Cette présence active des indigènes fut aussi manifeste dans l'obtention d'une Commission de travail spécialement dédiée aux questions indigènes au sein de l'Assemblée Constituante. Les Commissions de travail étaient au nombre de 21.

²⁵ Expressions employées par Marie-Claude Mattei Mulher, entrevue, avril 2006, Caracas.

Les peuples indigènes font donc leur entrée sur la scène politique nationale et, de ce fait, ils émergent au grand jour dans l'espace public. En effet, les médias couvrent largement la question indigène à l'heure du gouvernement Chavez, depuis les débats passionnés de la Constituante, jusque dans les allocutions télévisées régulières des députés indigènes sur la chaîne ANTV de l'Assemblée nationale²⁶. Revendiquer son identité indigène ouvre désormais la voie à de nouvelles opportunités de carrière : « être Indien ce n'est pas seulement un droit, c'est un pouvoir », comme l'affirme la linguiste Marie-Claude Mattei Mulher²⁷.

Cette politique de reconnaissance et de participation contraste avec les politiques indigénistes antérieures, marquées par la marginalisation ou l'assimilation forcée. Malgré tout, les bases historiques et institutionnelles du mouvement indigène sont jeunes et encore fragiles : les organisations indigènes sont relativement récentes²⁸, isolées des autres secteurs sociaux et elles souffrent de divisions. Les peuples indigènes sont très éparpillés géographiquement et culturellement diversifiés, ce qui ne facilite pas l'unification dans un grand mouvement commun. Comment alors expliquer l'émergence soudaine de ce mouvement indigène qui a su s'intégrer, avec une efficacité remarquable, dans la nouvelle République bolivarienne?

Une conjonction de facteurs et un contexte politique nourri d'idéologie bolivarienne

Plusieurs éléments explicatifs qui entrent en jeu renvoient à l'essor du mouvement indigène et à la conjoncture politique. À un

contexte politique national favorable à la cause indigène depuis l'arrivée de Chavez à la présidence, s'ajoute un formidable jeu politique de la part du mouvement indigène. Plus qu'une reconnaissance, c'est une intégration politique que vit le mouvement indigène, au sens où sa participation politique est effective et joue un rôle essentiel dans le débat politique²⁹.

Le tournant politique vécu par le Venezuela est, à notre avis, déterminant pour comprendre la reconnaissance politique nouvelle des peuples indigènes. La rupture de l'ordre politique traditionnel a ouvert la voie à de nouveaux acteurs. Avec l'arrivée au pouvoir de Chavez, on a assisté à la fin d'un système politique hérité du Pacte de Punto Fijo de 1958³⁰ et c'est dans cette recomposition du paysage politique vénézuélien qu'il convient de situer l'essor du mouvement indigène.

En même temps que la crise institutionnelle laissait place à l'entrée de nouveaux joueurs, la présence d'alliés de taille au sein du pouvoir politique a largement facilité l'intégration indigène. Le président lui-même, ainsi que José Vicente Rangel, alors ministre des Affaires étrangères, tous deux favorables à la cause indigène, ont soutenu les demandes et propositions des *leaders* indigènes. Le 10 mars 1999, Chavez tient sa promesse électorale, scellée dans « Un

²⁶ Une chaîne d'information indigène en continue a également cours sur Vive TV Zulia, www.vive.gob.ve/programas_infb.php?id_p=9

²⁷ Mulher, entrevue, op. cit.

²⁸ À l'exception de la Fédération Indigène de l'État de Bolivar (FIB) créée en 1973, qui représente l'organisation régionale la plus vieille et la plus institutionnalisée, et la principale responsable de la création du CONIVE. Voir : Van Cott, op. cit., p. 52.

²⁹ Parler d'intégration politique des indigènes sous-entend que les politiques passées ont toujours écarté les indigènes de la gouvernance politique, en les excluant du débat national. Cette intégration se distingue également des politiques d'assimilation marquées par la volonté de détruire l'identité indigène. Enfin, l'étymologie du terme, "rétablissement" est en accord avec l'idée de rétribution de la dette historique des *criollos*, issus de la colonisation, envers les premiers habitants, les indigènes.

³⁰ Le Pacte de Punto Fijo désigne le pacte d'union nationale intervenu entre le Comité d'Organisation Politique Électorale Indépendant (COPEI), l'Action Démocratique (AD) et l'Union Républicaine Démocratique (URD), à l'exclusion du Parti communiste, caractérisé par un bipartisme conservateur et élitiste. COPEI et AD sont les deux principaux partis politiques qui ont marqué l'histoire politique nationale des dernières décennies. Ce régime a pu compter sur une organisation bicamérale de l'Assemblée nationale, sur l'exclusion des partis révolutionnaires et sur une politique réprimée de répression des protestations populaires. Voir : Van Cott, op. cit., p. 49-69.

engagement pour l'Histoire » un an plus tôt, et attribue 3 des 131 sièges de l'Assemblée Constituante à des délégués indigènes. Plusieurs décrets présidentiels ont, par la suite, prolongé le paiement de cette dette historique : le 8 décembre 2001, les cendres symboliques du cacique Guaicaipuro sont transférées au Panthéon national de Caracas, et en 2003, le président déclare le 12 octobre « Jour de la résistance indigène », et rompt avec la traditionnelle célébration de la « découverte des Amériques ». Par ailleurs, le 12 octobre 2005 Chavez expulse l'organisation des missionnaires évangéliques américains, les « Nouvelles Tribus »³¹.

Si le soutien d'alliés politiques constitue un facteur essentiel à l'intégration indigène, il doit être conjugué avec le jeu stratégique des leaders indigènes qui ont su, avec une grande habileté politique, se faire entendre. C'est particulièrement le cas de la *leader* Wayuu Noeli Pocaterra, présente dans le processus de renouveau politique depuis ses débuts. Éluë députée à la Constituante, et maintenant députée à l'Assemblée Nationale ainsi que présidente de la Commission Permanente des Peuples Indigènes, cette femme, longtemps impliquée dans les luttes indigènes, a su rallier nombre de sympathisants et composer avec les forces au pouvoir.

Le mouvement indigène a constitué le groupe le plus solide et le mieux organisé de la Constituante avec, en plus de la Wayuu Noeli Pocaterra, ses représentants comme le Pemón José Luis Gonzalez et le Jivi Guillermo Guevara. Une opinion partagée même au sein des détracteurs et opposants, comme l'a exprimé Ángela Zago, membre de la Constituante, quand elle a affirmé que ses collègues indigènes

(p)ossédaient une qualité qu'ont peu de Vénézuéliens : ils travaillent pour

31 Installés depuis 1946 au Venezuela, ces missionnaires se sont adonnés, sous couvert d'évangélisation, au pillage des ressources naturelles en territoires indigènes Cf. Lévy, Johanna, "Au Venezuela, les peuples indigènes à la conquête de leurs droits", www.risal.collectifs.net/article.php3?id_article=1874.

une cause, ils la défendent et se soutiennent les uns les autres...Les Indiens ont été le parti politique le mieux organisé de l'assemblée constituante, car ils suivaient une ligne, ils furent même les plus intelligents (El Nacional, 1999)³².

Ce statut réservé aux indigènes dans la Constituante marque un précédent dans l'histoire du Venezuela et ouvre la voie au nouveau traitement politique sanctionné dans le texte de la Constitution. La participation efficiente des acteurs indigènes dans l'élaboration du texte constitutionnel leur confère un pouvoir constituant nouveau. C'est en ce sens qu'il est possible de parler d'une intégration politique des indigènes, dans un pacte social renouvelé à travers de la Constitution de 1999.

De plus, le développement, au niveau international, de relations avec des organisations indigènes d'autres pays a permis au mouvement vénézuélien de participer au processus de reconnaissance internationale des indigènes. La participation du CONIVE à diverses instances, en tant que membre de la Coordination des Organisations Indigènes du Bassin Amazonien (COICA) ou dans le cadre de rencontres internationales, tels que les Forums Sociaux Mondiaux ou les Sommets Continentaux des Peuples et Nationalités Indigènes d'Abya Yala, a porté le mouvement indigène par-delà les frontières nationales et accru sa visibilité auprès de ses confrères. Les indigènes vénézuéliens participent également à des instances politiques supra étatiques comme le Parlement Andin³³. La forte présence des indigènes sur la scène internationale, par exemple dans le Forum permanent sur les questions autochtones sous l'égide du système onusien, a joué un rôle primordial dans l'essor et la mise en branle des peuples

32 Cité par Charier, 2000. « Les Indiens du Venezuela et la réforme constitutionnelle de 1999 », *Problèmes d'Amérique Latine*, no 39, p. 52, note 28.

33 Voir : Parlement andin. Disponible [en ligne] : www.parlamentoandino.org

indigènes du Venezuela. Le recours à l'international est un levier stratégique non négligeable dans l'intégration du mouvement indigène sur le plan intérieur³⁴. L'intégration politique des indigènes est donc à la fois le fait d'une reconnaissance nouvelle de la part du pouvoir politique et le résultat d'une lutte politique.

Mais c'est surtout la concordance entre l'idéologie bolivarienne et le discours indigène qui nous semble révélatrice du succès de leur intégration politique. Chavez définit les indigènes comme les premiers socialistes, prône les valeurs collectives des peuples indigènes et assimile nombre de ces valeurs à son idéologie bolivarienne. Ainsi, les principes écologiques, de développement durable, de solidarité, de multiculturalité, sont autant de valeurs qui servent à la refondation du sentiment national et à la légitimation du processus bolivarien. L'idéologie bolivarienne se nourrit du discours indigène. Reconstruire l'être vénézuélien en y incorporant son héritage indigène vise à souder une identité nationale renouvelée, un sentiment qui s'était effrité par suite de l'influence grandissante de « *gringoland* » durant ces dernières décennies³⁵. Le mouvement indigène alimente en retour la construction citoyenne de la société vénézuélienne en étant l'un des plus ardents défenseurs d'un « projet de citoyenneté »³⁶. C'est en ce sens qu'il constitue un support de taille dans le processus bolivarien.

Au même rythme que l'identité vénézuélienne se refonde sur son héritage précolonial, le mouvement indigène s'établit

comme force sociale émergente dans la société. Récemment, le 7 juin 2006, la première grande marche indigène fut organisée pour appuyer la réélection de Chavez à la présidence, avec l'objectif de récolter 10 millions de votes, ce qui est une première en matière de mobilisation électorale indigène.

Au Venezuela, le processus politique bolivarien se présente donc comme un terreau fertile pour la promotion et la réclamation des droits indigènes. L'instrumentalisation idéologique du discours indigène n'en est pas pour autant absente. Mais, au delà d'un débat sur le populisme du gouvernement Chavez, il semble plus judicieux d'évaluer la portée de cette nouvelle reconnaissance au vu de la mise en œuvre des politiques indigènes. Les conquêtes juridiques n'ont pas été faciles et les polémiques tendent à refaire surface lors de ce processus de mise en œuvre³⁷.

Une mise en oeuvre parfois semée d'embûches

Ces obstacles à la mise en œuvre sont de deux ordres, conjoncturels et structurels. L'idéologie bolivarienne elle-même n'est pas exempte de contradictions et, en prônant parallèlement la création de grands projets de développement et les droits indigènes, elle fait face à de nombreux conflits sur le terrain. En effet, la réalisation de grands projets économiques visant l'exploitation des ressources bafoue le respect des droits octroyés aux peuples et communautés indigènes. Il y a violation de leurs droits constitutionnels dans plusieurs cas. Ainsi, dans le sud du pays, la construction d'une ligne électrique vers le Brésil s'est faite contre l'accord des peuples de la *Gran Sabana*, tout comme, dans l'État du Zulia, à l'ouest du pays, l'extraction

³⁴ Un phénomène connu sous le nom d'« effet boomerang », analysé par Kick et Sikkink, in *Activists Beyond Borders: Advocacy Networks in International Politics*, 1998, Cornell University Press.

³⁵ Cette affirmation nous vient de l'analyse personnelle de la linguiste Marie-Claude Mattei, spécialiste des cultures indigènes du Venezuela : « c'est qu'au niveau du Venezuela, il y avait (...) une négation de ce qu'était la culture vénézuélienne (...) on est dans une période de nationalisme échevelé (...) il y a une véritable recherche d'identité vénézuélienne que je ne connaissais pas avant; il y en avait une, mais elle était folklorique » (entrevue, op. cit.)

³⁶ Charier, *op.cit.*, p. 34.

³⁷ Des difficultés qui ont été finement pressenties par Charier dans son analyse sur la participation du mouvement indigène au processus constitutionnel : « la forte hostilité que [la lutte constitutionnelle] a suscitée dans certains milieux politiques et économiques augure cependant d'une difficile mise en oeuvre sur le terrain », 2000, p. 52.

pétrolière a été engagée au détriment d'un développement écologique et de la préservation des cultures indigènes. Ces contradictions posent d'importants défis afin de concilier, au niveau légal, des principes contradictoires: « Il existe une difficulté légale réelle à reconnaître une propriété collective de la terre dans le cadre d'une société fondée sur la propriété privée individuelle considérée comme un droit absolu »³⁸.

De plus, dans le processus de mise en œuvre des politiques destinées aux peuples indigènes, de nombreuses incohérences subsistent, comme en font foi les ratés dans la désignation aux postes de décision. En effet, ce ne sont pas nécessairement les personnes les plus compétentes en matière indigène qui sont choisies. Pire, il arrive même que le personnel n'ait aucune connaissance du monde indigène, comme le déplore l'indigène Javier Armato, qui souligne la faible compétence de la direction de la Mission Guaicaipuro³⁹. La présence de militaires peut également surprendre, comme par exemple, le Colonel Gonzalo Millán Moreno, Secrétaire exécutif de cette Mission. Sur le plan du contenu, les projets mis en œuvre sont parfois inadaptés à la réalité indigène : ainsi l'introduction d'un *mercal*⁴⁰ dans les communautés indigènes détruit l'équilibre des communautés, plus qu'elle n'a d'effets bénéfiques, comme le dénonce la linguiste Marie-Claude Mattei : « qu'est-ce que c'est que ça un *mercal* chez les Indiens? Bon, si on est dans une période de pénurie extrême, d'urgence, d'inondation, l'aide, elle est nécessaire, ça c'est une chose. Mais mettre un *mercal* à la Esmeralda pour que ceux qui ont un salaire aillent y acheter et les autres regarder. (...) »

³⁸ Charier, *op. cit.*, p. 47.

³⁹ Entrevue avec Javier Armato, du peuple Yupa, législateur indigène de l'État du Zulia. Au moment de l'entrevue, en mars 2006, la Mission Guaicaipuro était en pleine restructuration et changeait de ministère, passant de celui de l'environnement à celui de la participation populaire et Développement Social (MINPADES).

⁴⁰ Réseau officiel de distribution alimentaire à moindre coût. Le *mercal* introduit ainsi des rapports marchands là où il n'y en avait pas.

Alors on crée des tas de désirs et d'inégalités, de sorte que l'Indien préfère vendre son tapis *bara*, n'importe quoi, un animal de chasse à un créole ou à un Indien qui a de l'argent pour pouvoir acheter des pâtes dans un *mercal* »⁴¹.

Ces failles dans le système politique s'accompagnent de conflits entre les indigènes eux-mêmes. L'institutionnalisation du mouvement indigène porte son lot de travers: la perte d'autonomie du mouvement indigène par rapport au pouvoir *chaviste* signifierait la perte d'un rôle contestataire salutaire face au pouvoir politique. La politisation tend à éloigner la nouvelle élite indigène de sa base ; la conquête du pouvoir et les nouveaux postes alloués aux indigènes stimulent les conflits entre indigènes, depuis les hautes instances jusque dans les communautés. Le dernier Congrès du CONIVE, à la fin mars 2006, qui s'est scindé en deux événements parallèles, a été le reflet d'une division de l'élite politicienne pour le renouvellement de la direction. En effet, le congrès officiel, avec à sa tête la députée Noeli Pocaterra, tenu au Parque Central de la capitale et soutenu par les pouvoirs officiels, a dû composer avec un congrès rival, celui de Nicia Maldonado, également députée indigène, qui s'est d'abord tenu à l'Université Bolivarienne de Caracas pour s'achever à Valle del Tuy, 50 kilomètres à l'extérieur de la capitale. Dans les communautés indigènes, les représentants privilégiés par les pouvoirs publics ne s'entendent pas toujours avec les chefs traditionnels, surtout si ces derniers ne connaissent pas l'espagnol. Les nouveaux postes de responsabilité créent des rivalités à tous les niveaux de représentation et le mouvement indigène peut pâtir de cette fragmentation. L'anthropologue Esteban Emilio Mosonyi, spécialiste de la question indigène, évoque l'émergence d'une typologie de la situation indigène: « certains

⁴¹ Entrevue avec Marie-Claude Mattei Mulher, *op. cit.* Ce jugement a néanmoins été entendu par les représentants de l'Assemblée Nationale, ce qui montre le souci de consulter des experts de la part des pouvoirs publics.

dirigeants indigènes sont trop *'officialistes'*, d'autres sont bureaucratisés, d'autres encore vivent complètement déconnectés de leurs communautés, tandis que d'autres, enfin, luttent vraiment pour leur communauté »⁴².

Si les difficultés issues de la conjoncture politique constituent des menaces pour l'unité du mouvement indigène, les obstacles structurels représentent des défis plus grands encore. Ils s'attachent en effet à une réalité ancrée dans une histoire spécifique, un héritage particulier et des mentalités figées.

Les peuples indigènes au Venezuela sont très disparates et connaissent des niveaux d'intégration fort distincts, depuis les Wayuu des centres urbains très assimilés, jusqu'aux Yanomami de la jungle amazonienne, sans contact avec le reste de la société. Les politiques indigénistes passées ont contribué à accroître ces inégalités. La loi du 25 mai 1885 sur les Réserves indigènes ne reconnaissait comme « indigènes » que les communautés des territoires de l'Amazonas, de l'Alto Orinoco et de la Guajira. Cette limitation excluait nombre de communautés, principalement celles des régions plus accessibles aux latifundistes tels que les états andins comme Falcón, Lara, Barinas et Anzoátegui⁴³. L'exclusion légale a ainsi légitimé l'expropriation et la spoliation de nombreuses terres d'indigènes. Par ailleurs, cette loi a eu des répercussions importantes sur la disparité entre les peuples indigènes : les communautés indigènes reconnues ont acquis une culture de négociation et de lutte pour leurs terres⁴⁴, contrairement aux communautés cantonnées longtemps dans le non-droit.

À cela s'ajoute l'héritage des pratiques de corruption encore difficiles à contrecarrer. Les changements au niveau local sont plus lents, surtout lorsque s'y retrouvent des forces politiques influentes rompues aux méthodes d'intimidation et à l'« achat » des indigènes, comme le sont les membres de l'ancien parti Action Démocratique.

*Les indigènes de Mérida se laissent intimider par des politiciens locaux corrompus, qui appartiennent à des partis vaincus au niveau national, mais qui conservent encore un pouvoir local dans certains cas*⁴⁵.

Enfin, les préjugés subsistent et les mentalités doivent surmonter des siècles d'attitudes racistes, discriminatoires, assimilationnistes, voire totalement indifférentes. Les indigènes comptent parmi les plus pauvres et l'indigence urbaine est une conséquence des migrations du désespoir.

Ces problèmes structurels sont sans doute les plus difficiles à résoudre, car ils s'inscrivent dans la longue durée. Au vu de ces menaces et de la délicate application des droits reconnus, les défis sont encore importants pour assurer une intégration effective et durable des indigènes à la société vénézuélienne. Les changements sont encore trop lents ou imperceptibles pour nombre d'entre eux. Le discours officiel pro-indigène et les privilèges d'une élite indigène ne font alors qu'accroître l'amertume de ceux qui n'ont pas accès à ces changements dans leur vie. Ces failles doivent être comblées, tant par le gouvernement que par les organisations indigènes, dans une perspective de co-responsabilité. Et les responsables indigènes sont conscients de l'importance de leur rôle :

We have the government's political goodwill, and we ourselves must

⁴² Entrevue réalisée en mars 2006, Caracas. [Notre traduction, V. B.]

⁴³ Clarac J., «Análisis de las actitudes de políticos criollos e indígenas en Venezuela (De los años 60 hasta el 2001) », *Boletín Antropológico*, 2001, vol. 3, no 53, p. 338.

⁴⁴ *Ibid.*, p. 368.

⁴⁵ [Notre traduction, V. B.]

*actively contribute to putting the proposed policies into practice*⁴⁶.

Des défis pour l'avenir

L'importance de la réponse politique aux revendications indigènes se mesure finalement à l'aune des changements perceptibles sur le terrain. Un changement doit se faire sentir, tant pour le succès durable des luttes indigènes, que pour la légitimité du pouvoir *chaviste* et de l'idéologie bolivarienne. Le processus politique souffre encore d'improvisation et d'incohérences dans la mise en oeuvre de ses politiques indigènes. Néanmoins, on ne peut que louer l'immense pas réalisé en matière de reconnaissance politique des peuples indigènes, que ce soit au niveau de leurs droits, de leur représentation ou de leur participation au pouvoir. Historiquement « exilés dans leur propre pays »⁴⁷, les indigènes reconquièrent leur statut et entrent progressivement dans le jeu politique du pouvoir. Pour les années à venir, le changement des conditions de vie reste le défi le plus important, aussi bien pour légitimer les acteurs indigènes auprès des communautés de base, que pour crédibiliser le processus bolivarien lui-même dans sa réponse politique et historique à 500 années de colonisation, de discrimination, de marginalisation et d'humiliation. Lors de l'élection présidentielle du 3 décembre 2006, on s'attend à ce que les indigènes renouvellent leur appui à une Révolution bolivarienne qui a tout de même su consacrer leur intégration politique.

⁴⁶ Voir: Díaz Mirabel, *International Work Group for Indigenous Affairs*, IWGIA, 2003, p.127. En ligne: www.iwgia.org.

⁴⁷ Galeano, Eduardo, *Les veines ouvertes de l'Amérique Latine*, 1981, p. 70.

Les opinions exprimées et les arguments avancés dans cette publication demeurent l'entière responsabilité de l'auteur-e et ne reflètent pas nécessairement ceux de l'Observatoire des Amériques ou des membres du Centre Études internationales et Mondialisation (CEIM).